

Ma Comm'Une

Votre magazine communal



VILLE DE
SAINT-GHISLAIN
Septembre 2023
N°14



Sécurité p. 15
MISE À JOUR DU RÈGLEMENT
GÉNÉRAL DE POLICE

Dossier spécial p.4
LA MOBILITÉ POUR
TOUS LES PUBLICS



19^e Fête

ENTRÉE GRATUITE

Interculturelle

SAMEDI 23 SEPTEMBRE 2023 de 14h à 19h

ANCIENNE GARE D'HAUTRAGE-ÉTAT

CHANTS

ARTISANAT

DÉGUSTATION
DE SPÉCIALITÉS
CULINAIRES

DANSES



Organisation : Conseil consultatif de la Personne immigrée
Contact : 065 76 19 98 - coline.cotroux@saint-ghislain.be





Edito

Depuis maintenant plusieurs années, la Semaine de la Mobilité est devenue pour de nombreuses villes et communes, notamment en Région wallonne, un évènement inscrit en bonne place à l'agenda de septembre. Naturellement, Saint-Ghislain ne fait pas exception et prend activement part, elle aussi, aux diverses actions de sensibilisation visant à promouvoir les modes alternatifs de déplacement.

Pour bon nombre d'entre vous, ces enjeux de mobilité sont un réel sujet de préoccupation. J'en veux pour preuve les résultats de l'enquête de satisfaction citoyenne par laquelle vous plébiscitez, entre autres, la création de pistes cyclables sur le territoire de l'Entité. Cette volonté, les autorités communales la partagent pleinement. Raison pour laquelle nous développons un réseau maillé, sécurisé et réservé aux vélos tant en centre-ville que dans nos villages. À terme, des liaisons extraterritoriales verront également le jour, permettant ainsi à leurs utilisateurs de relier aisément les communes voisines. Une attention majeure est en outre portée aux plus petits et à leur apprentissage de la sécurité routière ; il s'agit d'aider au mieux les jeunes générations à appréhender et maîtriser, au travers de pistes didactiques, la pratique du deux-roues.

Se déplacer différemment est un excellent moyen de profiter des bienfaits d'une activité physique. Mais c'est tout autant un geste particulièrement appréciable pour l'environnement ; un domaine pour lequel nous pouvons toutes et tous, par de simples gestes, jouer un rôle de premier plan. À ce titre, les agents constatateurs sont, au sein des services communaux, l'un des maillons essentiels de la lutte contre la délinquance environnementale. Si leurs missions sont d'importance, elles sont toutefois méconnues. Nous avons donc choisi de vous les présenter car elles sont indispensables au maintien de notre agréable cadre de vie.

Bonne lecture !

Daniel OLIVIER
Bourgmestre



Sommaire

- ▶ **Dossier spécial** **p.4**
EN COUVERTURE La mobilité pour tous les publics
Stationner dans l'Entité, c'est facile !
Maîtrisez-vous le code de la route ?
- ▶ **Vie communale** **p.8**
Plus que quelques mois avant les élections !
Une nouvelle fonctionnalité sur l'e-Guichet
Budget collaboratif : du neuf pour les projets lauréats
Objectif propreté
- ▶ **Sport/santé** **p.10**
La 22e édition du Challenge des Oursons est lancée !
Une salle flambant neuve
Stages "Action Jeunes" du congé d'automne
- ▶ **Environnement** **p.12**
Collecte des déchets ménagers :
le sac poubelle blanc va disparaître !
L'agent constatateur, premier acteur dans la lutte
contre la délinquance environnementale
Partez en balade avec votre fidèle compagnon
- ▶ **Travaux** **p.14**
Fin des travaux dans 2 rues de l'Entité
Une nouvelle crèche à Sirault en 2026
Demandez votre arrêté de police en ligne
- ▶ **Sécurité** **p.15**
EN COUVERTURE Mise à jour du
Règlement Général de Police
- ▶ **Points de vue** **p.16**
- ▶ **De-ci, de-là, à travers l'Entité** **p.17**
Il était une fois
- Informations communales** **p.18**
Le Mot du Collège
Une administration à votre service

Agenda

La mobilité pour tous les publics

La Semaine de la Mobilité revient du 16 au 22 septembre pour sensibiliser la population aux modes de déplacement dits « doux » avec des activités phares mais aussi de nouvelles animations.

Les Saint-Ghislainois célèbres au cœur de la chasse aux Cyclourses

Pour la 3^e année consécutive, vous allez pouvoir partir à la recherche de la mascotte saint-ghislainoise de la Semaine de la Mobilité. Petite nouveauté de cette édition : le concours est axé sur des lieux en lien avec des personnalités illustres de l'Entité. Homme politique, musicien ou encore femme d'affaires, les indices ci-dessous vous permettront de mettre la main sur les Cyclourses disséminées sur tout le territoire.

Lieu 1 : né à Saint-Ghislain, il fut considéré comme le maître de la polyphonie.

Lieu 2 : pendant la première guerre mondiale, elle créa le Radio Institut – centre de bains thermaux et de radium mais aussi de soins – avant de confier l'exploitation à un particulier en 1922.

Lieu 3 : président du « Canal Attraction », il a également porté plusieurs casquettes politiques : conseiller communal, bourgmestre et conseiller provincial.

Lieu 4 : d'une grande bonté, cet homme aida les ouvriers malades avant de devenir chirurgien-chef de la clinique de Baudour-Douvrain.

Lieu 5 : membre du Parti Ouvrier Belge, il entra au Conseil Provincial du Hainaut en 1896 avant de devenir le deuxième Député permanent socialiste – après Paul Pastur – dès 1901.



Lieu 6 : femme politique née le 22 mai 1892 à Baudour et décédée le 12 mars 1975 à Bruxelles, elle fut une figure du féminisme belge et de la lutte contre le fascisme et l'une des premières femmes élues au Parlement.

Lieu 7 : né à Wallers (près de Valenciennes) le 2 février 1700, cet homme consacra sa vie à la religion : reçu à l'Abbaye de Saint-Ghislain en 1721, il fit profession en 1722 et devint diacre en 1727.

Lieu 8 : ce personnage fut attentif aux problèmes sociaux et de formation qui frappaient le Borinage au milieu du 20^e siècle, si bien qu'il est devenu directeur de l'École de Promotion sociale de Quaregnon en 1954.

Lieu 9 : une légende raconte que ce personnage emporta les vêtements de Ghislain, venu défricher la région, alors qu'il était menacé par des chasseurs.

Lieu 10 : il aida ses concitoyens en rationnant les vivres durant la Seconde Guerre mondiale, avant d'être élu bourgmestre.

D'autres indices seront dévoilés dans les prochains jours sur la page Facebook et le compte Instagram de la Ville !

À la clé de ce concours : un chèque-cadeau de 1 000 euros pour les adultes (à partir de 18 ans) et un chèque de 500 euros pour les plus jeunes (de 12 à 17 ans avec accord parental) dans un magasin de vélos de la région. Rappelons que ce jeu est réservé aux habitants de l'Entité.

Comment participer ?

- Prenez-vous en photo avec la mascotte et envoyez votre/ vos cliché(s) (1 à 10) à service.mobilite@saint-ghislain.be. Plus vous prendrez la pose, plus vous augmenterez vos chances de remporter le gros lot !
- Date limite de participation : vendredi 22 septembre (23h59)
- Tirage au sort le mardi 26 septembre



Ecoliers, à vous de jouer !

La Semaine de la Mobilité est l'occasion idéale de rappeler les bonnes pratiques de conduite, surtout quand il s'agit de respecter les limitations de vitesse aux abords des écoles. Pour ce faire, les écoles primaires, tous réseaux confondus, seront conviées à une sensibilisation de grande ampleur : réaliser avec leurs élèves de faux radars, à placer à proximité de leur établissement afin de rappeler aux conducteurs l'importance de ne pas dépasser les 30 km/h.

Sensibiliser les jeunes aux bons comportements sur la route

Le vendredi 22 septembre, les étudiants du Lycée Provincial d'Enseignement Technique du Hainaut (LPETH) à Saint-Ghislain en âge de passer leur permis seront invités à participer à une journée de sensibilisation sur les effets de la drogue et de l'alcool au volant.

Plus d'infos sur les activités de la Semaine de la Mobilité

065 76 19 51 – 065 76 19 44
service.mobilite@saint-ghislain.be

Stationner dans l'Entité, c'est facile !

Que vous vous déplaçiez à vélo ou en voiture, pour une course rapide ou votre journée de travail, vous trouverez la place de stationnement qu'il vous faut grâce aux différentes possibilités présentes sur le territoire.

Le parking intelligent

Ces 18 emplacements gratuits, situés dans la rue Grande, sont munis de capteurs électroniques et reconnaissables grâce à un marquage au sol vert et un panneau de signalisation spécifique. Pas besoin de disque bleu pour vous y garer. La durée de stationnement y est limitée à 30 minutes du lundi au samedi de 9h à 18h (sauf jours fériés). Idéal pour une course rapide dans la rue commerçante ! Attention : si vous dépassez le délai de 30 minutes, le capteur transmet un signal au service de contrôle, qui se rendra alors sur place pour constater l'infraction.

Les parkings gratuits

6 grands parkings, accessibles 24h/24 et 7j/7 et sans limite de temps, sont répartis sur l'ensemble du centre-ville saint-ghislainois :

- ◆ Grand'Place
- ◆ Place des Combattants
- ◆ Quatrième rue
- ◆ Parvis de l'église
- ◆ Avenue de l'Enseignement
- ◆ Parking des ETH (accès par la rue Grande, à hauteur du bureau de Poste)

Les zones bleues

Ces zones nécessitent l'usage obligatoire d'un disque réglementaire pour une période de 2h et sont situées :

- ◆ Place Albert-Elisabeth
- ◆ Rue Grande
- ◆ Rue d'Ath
- ◆ Rue des Volontaires de Guerre
- ◆ Rue du Coron à Douvrain

D'autres zones bleues, limitées à 30 minutes, existent à :

- ◆ l'avenue Louis Goblet à Baudour
- ◆ la rue Olivier Lhoir à Tertre (à proximité de l'école)
- ◆ la Rue Louis Ansiaux à Baudour
- ◆ la rue Louis Caty à Baudour (à proximité de l'hôpital)
- ◆ la Onzième rue à Saint-Ghislain (à proximité de l'école Jean Rolland)

Toute infraction est sanctionnée d'une amende de 20 euros. Des disques bleus peuvent être obtenus gratuitement au Syndicat d'Initiative et au service Accueil de l'Administration communale.

Vous vous déplacez en vélo ?

Des range-vélos couverts ont été installés :

- ◆ à l'avenue de l'Enseignement à Saint-Ghislain, en face de la piscine
- ◆ dans le Parc communal de Baudour, à côté de la salle polyvalente
- ◆ à la rue des Déportés à Sirault, en face de la salle omnisports
- ◆ à côté du parking du stade Saint-Lô

Comment contester un procès-verbal de stationnement ?

Il existe 2 procédures différentes à suivre selon le procès-verbal que vous souhaitez réfuter.

Contester un PV en zone bleue (20 euros)

Adressez votre réclamation auprès du Collège communal :

- ◆ par courrier postal (rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre)
- ◆ par mail à info@saint-ghislain.be

Votre réclamation-taxe devra obligatoirement mentionner :

- votre nom et prénom
- votre adresse postale
- votre numéro de plaque
- la marque de votre véhicule
- le lieu où vous avez été verbalisé ainsi que le jour et l'heure de l'infraction
- une explication des circonstances et de vos moyens de défense
- une adresse mail ou un numéro de contact, en cas de besoin d'informations complémentaires
- une copie du ticket ou le numéro de celui-ci peuvent également être fournis

Si votre réclamation est complète, vous recevrez la décision du Collège communal par courrier officiel (admission ou rejet de votre réclamation). Pendant ce laps de temps, vous n'êtes pas tenu.e d'effectuer le paiement de la taxe.

Contester un autre type de PV de stationnement (58 ou 116 euros)

Prenez contact avec Monsieur de Suray, Fonctionnaire Sanctionnateur Provincial :

- par courrier postal (Province de Hainaut - Direction Générale Provinciale, Philippe de Suray, Premier Directeur – fonctionnaire sanctionnateur, avenue de Gaulle 102 à 7000 Mons)
- par téléphone au 065 38 23 35
- par fax au 0 65 38 22 45
- par mail à philippe.de_suray@hainaut.be

Un formulaire de réponse sera joint au courrier qui vous sera adressé par la Province pour plus de facilités.

Et pour le paiement ?

Si vous souhaitez obtenir un duplicata du ticket de stationnement pour effectuer le paiement ou solliciter un plan de paiement, vous devez vous adresser à la Direction financière de la Ville par mail à direction.financiere@saint-ghislain.be

Maîtrisez-vous le code de la route ?

A l'occasion de la Semaine de la Mobilité, révisez vos connaissances grâce à ce petit examen de 12 questions portant sur l'arrêt et le stationnement.



1. Pour débarquer un passager, vous vous immobilisez :

- A. sur le trottoir
- B. sur la piste cyclable
- C. sur la chaussée



2. A moins de 15 mètres de part et d'autre de ce signallement au sol :

- A. l'arrêt est interdit
- B. le stationnement est interdit
- C. l'arrêt et le stationnement sont interdits



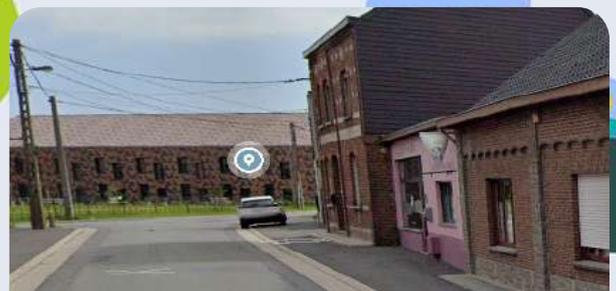
3. Que signifie ce marquage jaune sur le trottoir ?

- A. L'arrêt est interdit
- B. Le stationnement est interdit
- C. L'arrêt et le stationnement sont interdits



4. Que signifie ce panneau ?

- A. Vous entrez dans une zone bleue où le stationnement est limité dans le temps
- B. Vous entrez dans une zone où le stationnement est payant
- C. Vous entrez dans une zone bleue où le stationnement est gratuit et sans limite de temps



5. La voiture blanche au bout de la rue est-elle en infraction ?

- A. Oui, le stationnement est autorisé sur le trottoir à certaines heures de la journée
- B. Non, le stationnement est autorisé sur le trottoir en agglomération
- C. Oui, le stationnement est interdit sur les trottoirs



A



B



C

6. Quel panneau vous interdit de stationner ?

- A. E3
- B. E1
- C. C1



7. Vous transportez un membre de votre famille qui possède une carte PMR. Que pouvez-vous faire sur cet emplacement ?

- A. Le débarquer et vous stationner ailleurs
- B. Vous arrêter et stationner sur cet emplacement en apposant la carte PMR
- C. Vous ne pouvez pas accéder à cet emplacement car vous n'êtes pas vous-même PMR



10. Quel est le montant de l'amende si vous stationnez à moins de 5 mètres d'un carrefour ?

- A. 116€
- B. 20€
- C. 58€



8. A quelle distance en-deçà d'un passage pour piéton est-il autorisé de vous stationner ?

- A. 1 mètre
- B. 10 mètres
- C. 5 mètres



11. Lorsqu'on rencontre ce panneau, la vitesse maximale doit être de :

- A. 50 km/h
- B. 30 km/h
- C. Il indique uniquement l'entrée dans une agglomération et non une limitation de vitesse



9. Est-ce que le stationnement est autorisé dans une rue de 4,35 mètres de large ?

- A. Non, car la largeur minimale du passage libre de 3m ne serait pas respectée
- B. Oui
- C. Oui, seulement pour les riverains



12. Qui peut se rendre en voiture dans cette rue ?

- A. Les riverains et les parents des enfants de l'école de la rue voisine
- B. Les riverains et leurs possibles visiteurs (invités, livreurs, etc.), les services d'entretien et les transport en commun
- C. Tous les habitants de l'Entité

8 : C (la voiture blanche est donc en infraction mais pas la verte) - 9 : A - 10 : C - 11 : A - 12 : B.

Réponses : 1 : C - 2 : B - 3 : B - 4 : A - 5 : C - 6 : B - 7 : B -

Plus que quelques mois

avant les prochaines élections !

Elections fédérales, régionales et communautaires, provinciales ou encore communales : 2024 sera chargée politiquement parlant. Petit rappel des moments-clés de l'année à venir.

	Élections européennes	Élections législatives/ fédérales	Élections régionales et communautaires	Élections provinciales	Élections communales
Périodicité ?	Tous les 5 ans	Tous les 5 ans	Tous les 5 ans	Tous les 6 ans	Tous les 6 ans
Qui ?	Élection des députés européens qui seront les représentants belges du Parlement européen	Élection des députés qui composent la Chambre des représentants et une partie des sénateurs qui composent le Sénat	Élection des représentants des Parlements régionaux et communautaires	Élection des membres des 10 Conseils provinciaux	Élection des membres des Conseils communaux
Date ?	Dimanche 9 juin	Dimanche 9 juin	Dimanche 9 juin	Dimanche 13 octobre	Dimanche 13 octobre

Comment voter valablement ?

A Saint-Ghislain, c'est le système de vote papier qui est d'application. Pour que votre suffrage soit retenu, vous ne pouvez voter qu'au sein d'une seule liste par type d'élection :

- soit en cochant la case située en haut de la liste, appelé un vote de liste
- soit en cochant la case située à côté du nom d'un ou de plusieurs candidats, appelé un vote nominatif

Si vous coloriez à la fois la case en haut de la liste et celle à côté d'un ou plusieurs noms dans cette même liste, seuls les votes nominatifs seront pris en compte. Les bulletins comprenant plusieurs noms dans différentes listes seront considérés comme invalides, idem pour les documents agrémentés de notes, signes ou dessins.



Je ne serai pas disponible le jour de l'élection, que faire ?

Si vous êtes dans l'incapacité d'aller voter à l'une ou l'autre date citée ci-dessus, vous pourrez :

- voter par procuration en faisant la demande auprès du service Population/Etat civil
- transmettre vos motifs d'absence au juge de paix de votre canton qui décidera si oui ou non vos raisons sont justifiées

Le jour du scrutin, la personne mandatée devra être en possession du formulaire de procuration complété et signé, de son document d'identité et de sa propre convocation, qui portera le cachet apposé par son propre bureau de vote. Elle devra donc d'abord effectuer son propre vote avant de se rendre dans le bureau de la personne empêchée.

Je suis jeune Saint-Ghislainois.e, devrais-je voter ?

Les modalités de vote pour les personnes de 16 à 18 ans seront communiquées dans une prochaine édition de notre magazine.

J'ai d'autres questions sur les élections

Le site de l'IBZ (Service Public Fédéral Intérieur) détaille les différentes élections qui se dérouleront l'an prochain et fournit toutes les explications nécessaires pour les publics qui peuvent prétendre au droit de vote.

Plus d'infos : <https://elections.fgov.be> - 065 76 19 86 - popec@saint-ghislain.be

Une nouvelle fonctionnalité pour l'e-Guichet

Vous vous préparez à déménager ? Faites désormais votre déclaration de changement de résidence sur Internet via l'e-Guichet ! Votre demande et le paiement (5€) seront directement effectués en ligne en quelques clics.

Pour rappel, l'e-Guichet du service Population/Etat civil vous permet de commander les documents officiels dont vous avez besoin sans devoir vous rendre à l'Administration communale : extraits d'actes, certificats, compositions de ménage, casiers judiciaires, etc.

Comment accéder à l'e-Guichet ?

- Rendez-vous sur <https://saint-ghislain.e-guichet.be>
- Identifiez-vous à l'aide de l'application Itsme ou d'un lecteur de carte d'identité et de votre code PIN

Plus d'infos : 065 76 19 86 - popec@saint-ghislain.be



Budget collaboratif : du neuf pour les projets lauréats

En juin 2022, les autorités communales ont débloqué une enveloppe budgétaire globale de 50 000 euros pour concrétiser des idées citoyennes concernant l'environnement, le domaine social ou le cadre de vie. Les Saint-Ghislainois ont ensuite été invités à voter pour leur(s) projet(s) préféré(s) parmi ceux retenus. Depuis, tous les porteurs de ces initiatives ont été recontactés et rencontrés par des techniciens de la Ville en vue de leur concrétisation.

Aménagements prévus pour chaque projet

Réhabilitation des hameaux et lieux-dits de Sirault

- ◆ Projet réalisé en priorité car ayant remporté le plus de voix
- ◆ Placement de panneaux pédagogiques dans l'ensemble du village

L'Oasis des Bonniers : nouveau lieu de vie à l'espace Turati (Baudour)

- ◆ Création d'un terrain de foot pour enfants
- ◆ Terrassement de sentiers piétons et plantations
- ◆ Installation de bancs et tables de pique-nique

Aménagement du Square Sihau (croisement des rues du 100e Anniversaire à Sirault et Gustave Lhoir à Hautrage)

- ◆ Création d'un parcours pour enfants
- ◆ Installation de jeux, bancs et hôtels à insectes

Aménagement d'un espace de vie à la cité Gilmant (Tertre)

- ◆ Installation d'un abri et de tables de pique-nique

Aménagement de l'« Aire d'entr'âges » (angle des rues des Burdiaux et Omer Lescot à Hautrage)

- ◆ Création d'un terrain de pétanque
- ◆ Installation de jeux pour enfants et d'un banc de musculation intergénérationnel

Rue des Déportés (Sirault)

- ◆ Organisation de conférences
- ◆ Pose de panneaux pédagogiques

Fluicity, c'est fini !

A partir du 29 septembre prochain, la Ville quittera la plateforme de participation citoyenne Fluicity. Les citoyens inscrits ont déjà été invités à supprimer leur compte. Vous pourrez désormais suivre l'actualité des projets lauréats via notre magazine communal mais aussi notre site web, notre page Facebook et notre compte Instagram.

Objectif propreté

Vous l'avez peut-être déjà croisé dans les rues de l'Entité : arrivé début mai, le « Glutton Zen » a pour mission d'aider les ouvriers communaux à entretenir les espaces publics.

Cette balayeuse électrique nettoie efficacement de grandes surfaces, en silence et surtout, sans rejet de CO2 ! Elle rejoint l'aspirateur de déchets « Glutton », utilisé depuis quelque temps pour nettoyer, par exemple, après les jours de marchés.



La 22^e édition du Challenge

des Oursons est lancée !



En 2001, la Ville de Saint-Ghislain a initié le Challenge des Oursons avec comme objectif de promouvoir le sport au sein des écoles fondamentales et secondaires, tous réseaux confondus. Depuis, ce sont des milliers d'enfants qui ont participé à ce beau challenge sportif !

Programme de la saison 2023-2024

- Samedi 9 septembre : cross de l'école du Grand Jardin
- Samedi 23 septembre : cross de l'école de Tertre
- Samedi 7 octobre : cross de l'école de Neufmaison
- Samedi 14 octobre : cross du Collège Sainte-Marie
- Samedi 10 février : cross de l'école de Sirault
- Samedi 16 mars : cross du groupe scolaire de Baudour

Notez également dans votre agenda la date de la cérémonie de remise des prix : le vendredi 31 mai en soirée.

Plus d'infos : 065 76 19 71 - nadine.jaivenois@saint-ghislain.be

Une salle de sport flambant neuve

La salle omnisports d'Hautrage fera prochainement l'objet de travaux importants. Le bâtiment sera démolé puis reconstruit.

Découvrez en exclusivité à quoi ressemblerait l'extérieur de la salle !



Stages Action Jeunes de l'automne



Stages Action Jeunes = réduction de 50% pour les enfants domiciliés dans l'entité de Saint-Ghislain (max. 25€/stage)

Dates	Club	Discipline	Lieu	Âge	Horaire	Coût	Contact
23 au 27/10	Saint-Ghislain Sports	Multisports	Salle Jean Rolland	6 - 12 ans	de 9h à 16h	50 €	065 62 13 64
	Saint-Ghislain Sports	Psychomotricité	Salle Maquet à Sirault	3 - 5 ans	de 9h à 16h	50 €	065 62 13 64
30/10 au 03/11	Saint-Ghislain Sports	Multisports	Hall omnisports de Baudour	6 - 12 ans	de 9h à 16h	50 €	065 62 13 64
	Saint-Ghislain Sports	Psychomotricité	Salle Maquet à Sirault	3 - 5 ans	de 9h à 16h	50 €	065 62 13 64

Saint-Ghislain sans tabac

En juillet dernier, la Ville de Saint-Ghislain obtenait le label « Générations sans tabac ». Une nouvelle manière pour la Cité de l'Orse de démontrer sa volonté d'un avenir sans cigarette et plus propre parallèlement aux actions déjà entreprises.

Qu'est-ce que « Générations sans tabac » ?

Il s'agit d'un vaste mouvement de citoyens et d'organisations qui aspirent à une société où plus personne ne souffre ou ne décède des conséquences du tabagisme, y compris passif. Son objectif principal : faire en sorte que tout enfant né à partir de 2019 soit épargné de l'exposition à la fumée du tabac à chaque stade de son développement, afin que grandir sans tabac et ne pas fumer deviennent la norme. Cela implique de faire disparaître les ciga-



rettes d'un maximum d'endroits fréquentés par les plus jeunes : plaines de jeux, terrains de sport, mouvements de jeunesse, etc.

Le mouvement a aussi pour vocation d'encourager les fumeurs à arrêter et soutenir efficacement leurs tentatives en ce sens. En effet, si les plus « grands » ne fument pas ou plus, les plus « petits » imiteront un comportement plus sain en prenant leurs aînés comme modèles. Ne pas fumer deviendrait alors la

norme dans la société et les enfants et adolescents seraient mieux armés pour dire non à la cigarette.

Le 28 mars 2022, le Conseil communal a voté l'adhésion à la charte de l'Alliance, document phare de « Générations sans tabac » et dont l'objectif est simple : une société dans laquelle plus personne ne subit ni ne décède des conséquences du tabagisme et du tabagisme passif. A la suite de cette décision, un groupe de travail a été mis en place au sein de l'Administration communale. Dernière reconnaissance en date pour la Cité de l'Orse : l'obtention du label « Générations sans tabac ».

Un affichage dédié dans les aires de jeux et les infrastructures sportives

Dans le cadre de cette adhésion, des affiches ont été placées au stade Saint-Lô et à la salle Jean Rolland. De nouveaux panneaux feront bientôt leur apparition aux abords des aires de jeux communales. Ces supports seront là pour inviter les fumeurs à ne pas consommer de cigarettes dans les espaces fréquentés par de nombreux enfants. Ces panneaux seront par la suite installés à proximité des écoles communales de l'Entité. Rappelons qu'il est interdit de fumer dans les établissements scolaires wallons depuis 2006.



Les autres initiatives de 2023

Outre son adhésion au mouvement « Générations sans tabac », la Cité de l'Orse œuvre quotidiennement à conscientiser sa population à la consommation de cigarettes, que ça soit du point de vue de la santé ou de la propreté.

Installation de nouveaux cendriers

Entre mars et juin dernier, les ouvriers communaux ont installé de nouveaux cendriers muraux aux entrées des espaces les plus fréquentés : salle des fêtes, complexes sportifs ou encore bâtiments de l'Administration communale.

Ces nouveaux cendriers viennent compléter la liste de ceux déjà présents dans l'Entité. Pour rappel, en plus des supports adaptables ajoutés à certaines poubelles, 13 cendriers sur pied ont été installés dans la rue Grande de Saint-Ghislain, en complément des inscriptions « Ici commence la mer », pochées à proximité de quelques avaloirs afin d'attirer l'attention des fumeurs sur le fait de ne rien jeter dans les avaloirs qui conduisent in fine à nos mers et océans.



L'ensemble de ces dispositifs a pour objectif de faire diminuer significativement la pollution liée au jet de mégots par terre sur le territoire saint-ghislainois. Un seul d'entre eux met entre 10 et 15 ans pour se décomposer et peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau s'il parvient jusqu'à la mer. Si toutefois il restait encore des fumeurs décidés à ne pas respecter l'environnement, ceux-ci pourraient encourir une amende de 200 euros.

Des cendriers de poche pour les citoyens

La Ville met à disposition de ses habitants de nouveaux cendriers de poche. En plastique souple pour être glissés plus facilement dans une poche ou dans un petit sac, ils sont munis d'une doublure en aluminium afin d'éviter tout risque. En plus de diminuer le nombre de cigarettes jetées par terre, ils permettent d'éviter les départs de feu en pleine nature, par exemple pendant les périodes de canicule ou de sécheresse.

Vous pouvez vous procurer gratuitement l'un de ces cendriers au service Accueil de l'administration. Ils seront aussi distribués lors d'événements communaux ou de campagnes de sensibilisation sur la propreté et la santé.

Collecte des déchets ménagers : le sac poubelle blanc va disparaître !

Dans l'édition de mai de votre magazine communal, vous avez découvert le nouveau schéma de collecte en porte-à-porte mis en place par Hygea afin de répondre à l'obligation wallonne de collecter les déchets organiques à l'horizon du 31 décembre 2023. L'échéance approchant à grands pas, voici un rappel de ce qu'il faut retenir.

A partir du 3 octobre 2023, le sac blanc va disparaître pour être remplacé par un **sac vert** pour la collecte des déchets organiques et un **sac moka** pour la collecte des déchets résiduels.

- Le sac vert sera collecté chaque semaine
- Le sac moka sera collecté toutes les 2 semaines : en même temps que les PMC et les papiers/cartons pour les habitants de la zone A, avec une semaine de décalage pour les habitants de la zone B

Si vous avez encore des sacs blancs, vous pouvez les utiliser jusqu'au 31 décembre 2024. Une fois cette date butoir passée, les sacs blancs ne seront plus collectés et vous devrez utiliser les sacs verts et les sacs moka.

Pour vous défaire plus rapidement de vos déchets résiduels, Hygea met à votre disposition des Points d'Apport Volontaires (PAV) accessibles 24h/24 et 7j/7 ; ils seront opérationnels à partir du 3 octobre prochain.



A Saint-Ghislain vous les trouvez aux endroits suivants (sites de bulles à verre) :

- ◆ Sirault : rue de Chièvres
- ◆ Baudour : rue des Bonniers
- ◆ Saint-Ghislain : Onzième rue
- ◆ Tertre : rue Olivier Lhoir

Tous ces changements impliquent des modifications dans le calendrier de collecte étant donné la création de deux zones :

- Zone A : Hautrage - Villerot - Sirault - Neufmaison
- Zone B : Baudour - Tertre - Saint-Ghislain

Un **NOUVEAU CALENDRIER** Hygea sera distribué en toutes boîtes en septembre. Consultez-le dès à présent sur www.saint-ghislain.be (Environnement / Propreté)



Ne manquez pas les collectes de déchets en téléchargeant l'appli Recycle. Cette application gratuite vous informe, via des notifications, des prochaines dates de collecte dans votre rue, des fermetures du recyparc et de bien d'autres choses.

Envie d'en savoir plus ?

- Rendez-vous sur www.collectehygea.be
- Participez à la **REUNION CITOYENNE** organisée par Hygea le jeudi 21 septembre 2023 à 17h30 à la salle du restaurant du parc communal de Baudour
- Posez vos questions par téléphone au 0800 11 799 ou par mail à info@hygea.be

N'oubliez pas vos sacs-poubelles gratuits !

Pour rappel : les rouleaux de sacs-poubelles gratuits, que les citoyens saint-ghislainois peuvent obtenir conformément au règlement-taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers, ont été ajoutés sur la carte Ville des chefs de ménage en juin dernier.

Vu les nouvelles modalités de collecte et l'épuisement des stocks de sacs blancs, vous pouvez obtenir dès à présent des sacs moka à leur place. Retrouvez la liste des commerces délivrant les sacs poubelles sur www.mcvssaintghislain.be

Un problème avec votre carte Ville ou votre code personnel? Appelez le helpdesk au 065 82 42 28 du lundi au samedi de 9h à 18h, excepté jours fériés, en vous munissant de votre numéro de registre national.

L'agent constatateur, premier acteur

dans la lutte contre la délinquance environnementale

Quel est son rôle ?

Un agent constatateur est chargé de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement sur le territoire communal. Son rôle est d'attirer l'attention des citoyens sur les actes inciviques ou de dérangement public, et de rédiger des constats administratifs ou procès-verbaux. Il possède donc les mêmes compétences qu'un agent de police judiciaire.

Il lutte contre :

- ◆ les incivilités et le non-respect de la sécurité, de la propreté et de la tranquillité publiques (exemple : rejet des eaux usées non conforme)
- ◆ les infractions aux dispositions de la voirie communale (exemple : affichage clandestin)
- ◆ la délinquance environnementale (exemples : dépôts sauvages, jets de mégots, etc.)

Les 4 catégories d'infractions environnementales

	1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie	4 ^e catégorie
Types d'infractions	Crimes environnementaux. Actes les plus graves qui mettent en danger la santé humaine comme le déversement de produits toxiques	Abandon ou incinération de déchets, défaut de permis d'environnement	Infractions en matière de conservation de la nature, comme la circulation d'engins motorisés en forêt ou la dégradation d'habitats naturels, infractions en matière de bruit	Arrachage d'une affiche annonçant une enquête publique
Risques encourus	Réclusion de 10 à 15 ans Amende entre 100 000 € et 10 000 000 €	8 jours à 3 ans 100 € et 1 000 000 €	8 jours à 6 mois 100 € et 100 000 €	/ entre 1 € et 1 000 €

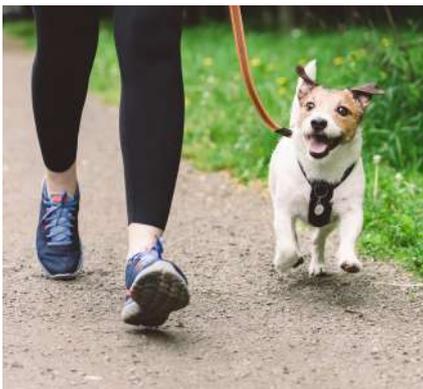
Des amendes administratives sont prévues en alternative à la sanction pénale si le Parquet décide de ne pas poursuivre :

- ◆ 4^e catégorie : Entre 1 € et 1 000 €
- ◆ 3^e catégorie : Entre 50 € et 10 000 €
- ◆ 2^e catégorie : entre 50 € et 100 000 €

Que faire en tant que citoyen.ne ?

- Si vous êtes témoin d'une ou plusieurs incivilités décrites ci-dessus, contactez les agents constatateurs de la Ville au 065 76 20 13 ou au 065 76 19 95 ou par mail via amt@saint-ghislain.be
- Pensez à bien trier vos déchets à la maison. L'article ci-contre détaille le nouveau système de collecte mis en place par Hygea, plus respectueux de l'environnement.
- Lorsque vous partez en balade, vous pouvez par exemple prendre avec vous un sac poubelle et récolter les déchets rencontrés sur votre chemin.
- Vous pouvez également participer au Marathon de la Propreté, organisé par Be WaPP, du 16 au 20 octobre prochain. L'objectif ? Mener une action massive de poursuite des infractions environnementales tout en sensibilisant le grand public.

Plus d'infos : bewapp.be



"Matin Canin" : partez en balade avec votre fidèle compagnon

Le dimanche 10 septembre, accompagné.e de votre ou vos chien(s), rejoignez un groupe de promeneurs à l'école communale du Happart (rue Georges Chevalier 23 à Sirault) afin de participer à la première balade canine organisée par la Ville.

- ◆ 10h : conférence sur le thème des légendes canines urbaines par l'Institut Belge de Zoothérapie
- ◆ 11h : départ de la balade avec la possibilité de choisir son circuit (3,5 ou 6 km)

Infos et inscriptions : 065 76 19 41 - amt@saint-ghislain.be

Fin des travaux dans 2 rues

Depuis peu, les importants travaux d'égouttage entrepris il y a plusieurs mois dans les rues Léonard Couvreur (ci-dessous) et des Herbières (ci-contre) à Tertre se sont achevés.

Des travaux de voirie ont également été effectués à la rue Léonard Couvreur et un chemin réservé aux cyclistes ainsi qu'aux piétons a été créé à la rue des Herbières.



Une nouvelle crèche à Sirault en 2026

Après l'inauguration de la maison de repos « La Rose des Vents » l'an dernier, place désormais à la petite enfance !

Un tout nouveau bâtiment sortira bientôt de terre à l'angle des rues du Longfaulx et Hauteceur à Sirault pour accueillir les plus petits. Les 28 enfants que pourra compter cette nouvelle crèche et leurs parents profiteront des jeux pour enfants intérieurs, d'un espace réservé à l'allaitement ou encore d'un espace de jeux extérieur en matériau amortissant. L'emplacement et les aménagements de cette nouvelle crèche seront également très pratiques en termes de mobilité : située à proximité d'un arrêt de bus et du centre siraultois, elle possédera son propre parking et des bornes électriques pour recharger voitures et vélos.

Le montant de cet important chantier s'élève à 2,5 millions d'euros. Il sera en partie subsidié dans le cadre du Plan Cigogne +5200, appel à projets initié par les institutions politiques wallonnes et bruxelloises pour créer 5 200 places supplémentaires dans les crèches. Une fois la demande de permis introduite par la Ville, les travaux devraient débuter courant 2024 pour une inauguration en 2026. Quant au nom de la crèche, c'est vous qui aurez l'honneur de le choisir ! Un concours sera lancé à cet effet dans les prochains mois.



Demandez votre arrêté de police en ligne !

Plus besoin de faire votre demande en version papier : il vous est désormais possible de solliciter un arrêté de police en quelques clics.

Comment faire la demande en ligne ?

- Rendez-vous sur odp.d2d3.com
- Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur "Pas encore inscrit ?" et complétez les champs avec vos informations personnelles
- Une fois connecté.e, cliquez sur "Faire une demande d'occupation"
- Cliquez sur le logo de la Ville de Saint-Ghislain
- Choisissez la nature de l'occupation (un chantier ou un événement)
- Complétez ensuite le formulaire de demande dans son entièreté ou enregistrez un brouillon via le bouton "Enregistrer l'état actuel du formulaire"

Plus d'infos : 065 76 19 51 – 065 76 19 44 - service.mobilite@saint-ghislain.be



Mise à jour du Règlement Général de Police

La Zone de Police Boraine a récemment amené quelques changements et nouveautés au Règlement Général de Police (RGP) afin d'y apporter plus de clarté et faciliter la compréhension de son contenu pour l'ensemble des citoyens.

Qu'est-ce que le Règlement Général de Police ?

Le Règlement Général de Police est un document crucial pour le citoyen dans sa relation aux autres. Il régit notamment la propreté, la salubrité, la sûreté, la sécurité et la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics. Il aborde différents aspects de la vie au sein d'une commune (obligations) mais il prévoit aussi les sanctions en cas de non-respect (amendes).

Le RGP est rédigé au sein d'une commune et s'applique à toute personne se trouvant sur son territoire. Pour la Zone de Police Boraine, il est quasi commun aux 5 communes suivantes : Saint-Ghislain, Boussu, Colfontaine, Frameries, Quaregnon.



Le RGP est, au final, un outil de lutte contre les incivilités, ces comportements individuels qui nuisent à la qualité de vie des habitants de notre Zone de Police. Il peut s'agir de :

- ◆ sacs poubelles déposés trop tôt sur le trottoir
- ◆ feu de déchets allumés dans le fond du jardin et dont la fumée incommode le voisinage
- ◆ déjections canines sur la voie publique
- ◆ jet ou abandon de déchets en rue (mégots de cigarette, cannettes, etc.)

Le non-respect d'un article du RGP entraîne la rédaction d'un PV qui, dépendamment du type d'infraction, est transmis au fonctionnaire sanctionnateur provincial ou au Parquet. Et ne pas le respecter peut coûter cher... En effet, les amendes peuvent varier de 50 à 200 000 euros !

Qui peut constater les infractions ?

- ◆ Tous les policiers
- ◆ Les agents constatateurs communaux, en l'occurrence les agents constatateurs environnementaux et les Gardiens de la Paix

Quels sont les nouveautés et les changements apportés à cette version 2023 ?

Pour être en phase avec la société dans laquelle nous vivons et en adéquation avec les problèmes rencontrés au quotidien sur le terrain mais aussi avec les nouvelles législations notamment en matière de bien-être animal, le RGP a été remanié et modifié au cours du premier semestre de cette année.

Tout d'abord, la scission du document en 4 livres distincts. Bien que cela n'ait pas d'impact direct sur le citoyen, il semblait opportun pour la Zone de Police Boraine de diviser la matière de façon à garantir une meilleure compréhension et lisibilité des règles et procédures.

- Livre 1 : infractions administratives ou mixtes concernant principalement la collecte des déchets, la consommation d'alcool sur la voie publique, l'entretien des jardins, etc.
- Livre 2 : la voirie communale et son occupation, l'affichage public, etc.
- Livre 3 : l'arrêt et le stationnement
- Livre 4 : la délinquance environnementale

Les autres changements sont principalement liés à la précision de certaines notions (tapage diurne et nocturne, trottoir et accotement ...), à l'ajout, la modification ou la suppression de textes législatifs tels que le décret sur le bien-être animal, l'introduction de la médiation, etc.

Citons quelques autres exemples de nouveautés :

- la procédure pour l'organisation de festivités a été uniformisée au sein de 5 communes
- l'interdiction de l'utilisation d'engins motorisés non-conformes aux prescriptions techniques ou n'ayant pas l'agrégation d'homologation : pocket-bike, dirt-bike, motocross, etc.

Ce nouveau RGP est disponible sur :

- le site de la Zone de Police Boraine www.policeboraine.be
- l'application Bor'App
- le site de la Ville www.saint-ghislain.be

Votre Hôtel de Police

160 avenue du Docteur Schweitzer 7340 Colfontaine
Du lundi au vendredi de 8h à 17h : 065 619 600 ou l'application Bor'App
Pour les situations urgentes ou en dehors de ces heures : 065 619 619 (disponible 24h/24, 7j/7)

Votre Commissariat de Quartier

Rue du Peuple 57 7333 Tertre
Pour les situations non-urgentes : 065 76 10 10 ou l'application Bor'App
Pour les situations urgentes : 065 619 619 ou rendez-vous directement au Commissariat de Quartier du lundi au vendredi de 11h à 12h et de 14h à 15h (excepté pour des cambriolages ou des faits de mœurs ou qui doivent être constatés sur place, comme du tapage nocturne ou diurne)

PS

Il est important de préserver et de promouvoir la culture, car elle est un moteur de développement social, économique et intellectuel, elle stimule la créativité, l'innovation et encourage le dialogue interculturel.

Cette année, nos sept villages vivent au rythme d'ateliers et d'événements artistiques, culturels et associatifs, proposés par les services communaux et l'asbl Septem (Foyer Culturel).

Tous les lieux de notre Entité sont propices à étendre la vision culturelle: les églises, le couvent, les jardins, les parcs, la forêt.

Le Syndicat d'Initiative est également un outil participatif qui élargit l'espace culturel par diverses organisations, Fête de la Jeunesse, expositions, folklore, etc.

Le Musée de la Foire et de la Mémoire avec ses propres collections expose autant de témoignages des traditions que des événements qui ont forgé notre identité.

La bibliothèque collabore également à la propagation de la culture auprès des familles et représente un outil important pour de nombreux étudiants qui la fréquentent assidûment.

L'engagement admirable de tous ces acteurs qui œuvrent pour y parvenir ainsi que les nombreuses associations qui apportent leur précieuse collaboration doivent être salués.

Cette ouverture d'esprit fait de la culture dans notre ville l'outil et l'âme essentielle de la démocratie.

Pour le groupe PS, à Saint-Ghislain la culture c'est comme le bonheur, ça se partage.

Michel DUHOUX
Chef de groupe PS

MR&Citoyens

Pour MR & Citoyens, la culture doit être accessible à l'ensemble des citoyens et sous toutes ses formes. Elle doit être transmise de façon populaire, festive et ludique, qu'elle soit d'expression littéraire, orale, musicale ou picturale. Elle doit être à portée de toutes et tous.

La culture c'est aussi la diversité et pour cela, nous devons rencontrer et échanger au sein de différentes structures et associations. Depuis le début de la mandature, MR & Citoyens soutient cette culture diverse à travers les actions de la majorité. La culture populaire et festive via les actions du Syndicat d'Initiative lors des nombreux événements dont il est partenaire : le marché de Noël, les festivités de l'Ascension et lors de la Fête de la Jeunesse qui aura lieu ce 9 septembre 2023, pour ne citer qu'eux.

L'autre grand moteur de cette action est SEPTÈM (ancien Foyer Culturel). Le travail de cette équipe est incroyable et porte des projets qualitatifs, elle est au cœur du projet culturel de notre ville.

Mais la culture c'est aussi la diversité et des sensibilités différentes. On ne peut parler de diversité sans parler du Festival Mondial du Folklore de Saint-Ghislain. Cet événement réunit des artistes du monde entier et fait rayonner notre ville par-delà nos frontières.

La culture est en perpétuelle évolution. Nous sommes et nous resterons proactifs pour la faire découvrir et la rendre accessible à l'ensemble de nos citoyens. Le « Monde Culturel » peut compter sur nous.

François ROOSENS
Chef de groupe MR&Citoyens

Osons!

Le monde culturel, un guide

Par un joli jeu de mots, nous avons été invités cet été à prendre un peu de REPIT et à nous plonger dans le projet éponyme du Septem. REPIT ou Rencontre d'Été Participative Intergénérationnelle et Transculturelle favorise la culture, l'accès à la culture par le fait de la proximité.

Rappelons les bienfaits de l'accès à la culture. En favorisant l'éveil aux richesses de chaque individu ou de chaque milieu, la culture établit un trait d'union entre soi et les autres. Elle contribue au renforcement des liens sociaux dans les communautés et conforte le bien-être. Aussi, elle façonne notre comportement, notre identité, nos valeurs, nos croyances et valorise leur transmission d'une génération à l'autre.

Le monde culturel se mobilise pour rappeler ces bienfaits et pour assurer leur pérennité. Pensons à l'appel de ses acteurs, au nom de la mémoire collective, en faveur du retour du jour férié du 8 mai. Songeons aux pancartes brandies, lors du déconfinement de fin de pandémie, dans les manifestations suite au maintien de l'interdiction – au grand étonnement des experts - de l'ouverture des salles de spectacles, où les protocoles imposés étaient respectés, alors même que les cafés et restaurants pouvaient de nouveau accueillir. « No culture, no future ».

Favoriser les échanges avec le monde culturel, avec ce qu'il distille, un enjeu qui est -enfin- compris. C'est à encourager, surtout pour nos jeunes. Pour qu'ils se construisent, se nourrissent de leur culture et également d'autres. « Si tu diffères de moi mon frère, loin de me léser tu m'enrichis. »

Dorothee GOSSELIN
Conseillère communale Osons!



Le Tour de Wallonie à Saint-Ghislain

La célèbre course cycliste est passée par la Cité de l'Ourse le 23 juillet dernier. Le départ de la deuxième étape a été donné à la Place Albert-Elisabeth, ravissant les visiteurs aussi venus pour profiter des animations du village départ. Cette deuxième étape a mené les coureurs jusqu'à Walcourt, soit un parcours de 180 km, et a été remportée par Arnaud De Lie.



Nos ados en balade

Comme chaque année, les animateurs de quartiers ont divertifié les jeunes Saint-Ghislainois durant tout l'été. Au programme : acrobancane au Dock 79 à Tertre, escalade à Face Nord à Mons, visite de l'exposition « Under Construction » à Namur ou encore journée aux parcs d'attractions Walibi et Aqualibi à Wavre.



Un weekend rock'n'roll

Près d'une vingtaine de concerts ont rythmé le Park Rock les 18 et 19 août derniers. Dans le cadre verdoyant du Parc communal de Baudour, les festivaliers ont vibré sur des reprises de David Bowie, U2 ou encore The Cure le vendredi. Le samedi a, quant à lui, fait la part belle aux têtes d'affiche Mass Hysteria, Dear Mother et Unswabbed.

Il était une fois...

Connaissez-vous l'épinette ?

Quelques fils d'acier tendus sur une boîte en bois qui chantent sous la pression d'un roseau...

L'épinette est un instrument de la famille des cithares à touches qui se pose à plat sur une table ou sur les genoux. Instrument voyageant beaucoup, elle arrive dans le Borinage par les canaux. On l'appelle l'épinette des bateliers car ceux-ci en jouaient pour passer le temps et pour égayer les soirées.

Le Borinage sera un des centres de l'épinette en Wallonie, connu aussi bien pour la pratique que pour la fabrication.

Au début du 20e siècle, à Saint-Ghislain, Philippe Scufflaire est réputé pour ses fabrications d'un modèle en forme de lyre aussi appelé « Mickey ». On vend beaucoup d'épinettes à « l'botique de bos » que tiennent les Carpentier. Ceux-ci ouvriront un autre magasin d'instruments de musique qui vendra des épinettes jusqu'au bombardement de la ville en 1940.



Photo de Joseph Albert Baudour (né à Angre, Honnelles) extraite de Hubert Boone, Wim Bosmans, Instruments populaires en Belgique, 2000.

Le Mot du Collège

La culture comme levier d'émancipation

Nombreux sont celles et ceux qui depuis plusieurs mois constatent que les malheureuses crises successives et la mise en place d'une stratégie culturelle d'envergure auront permis de redynamiser culturellement notre Ville et ce, sur l'ensemble de son territoire. Cette décision des autorités politiques est aujourd'hui concrétisée.

S'il est vrai que notre Programme Stratégique Transversal (PST) laissait la part belle aux investissements culturels, ces derniers se sont multipliés et sont en cours de finalisation. Ils verront le jour lors de la prochaine mandature. Ainsi, le permis du futur département Mémoire de notre musée communal a été déposé. Il sera installé sur la Grand'Place de Saint-Ghislain et sera le fruit d'une participation jamais vue pour ce type de projet. Comme toujours, il réponde aux ambitions de notre Ville : investir pour que la Cité de l'Ourse soit la plus développée dans nombre de domaines tout en restant une ville « à taille humaine ».



Le Foyer Culturel, devenu Septem, s'est transformé et a décidé de mettre en place une multitude d'activités récréatives, pédagogiques, de réflexion et également formatives. Pour nous, il est une nécessité que la culture soit comprise comme un levier d'émancipation et d'intégration permanente. Spectacles, ateliers ou animations doivent permettre une intégration effective des citoyens dans notre société quel que soit leur âge et leur condition sociale. L'exploitation du Couvent des soeurs d'Hautrage pendant tout l'été en a par ailleurs été la démonstration la plus probante.

C'est avec la force de notre tissu associatif et nos forces vives des secteurs non marchands et économiques que nous pourrions, de pair, construire le devenir de notre Ville.

Jérôme Bricq
Échevin (jeunesse, culture, enseignement artistique, cultes et fabriques d'église, associations patriotiques, mémoire et régies)

Principes déontologiques : les articles ne comporteront pas de contenu à caractère polémique, de propagande politique ou de contenu à caractère personnel.

Ma Comm'Une

Magazine communal

Tirage : 12 750 exemplaires distribués en toutes boîtes par bpost

Edition trimestrielle

Editeur responsable : Collège communal de la Ville de Saint-Ghislain, rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Conception et rédaction : service SCORE (Sport/Communication/Relations extérieures)

Impression : Graphius

Pour toute information relative au magazine communal : Mme Andrea HERBRAND, responsable service SCORE - 065 76 19 79 ou andrea.herbrand@saint-ghislain.be

Une administration à votre service

Coordonnées générales

Administration communale

rue de Chièvres 17 à 7333 Tertre

Directeur général : M. Benjamin ANSCIAUX

☎ 065 76 19 00 @ info@saint-ghislain.be

🕒 **Heures d'ouverture** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

☎ **0800 99 506** : numéro vert gratuit pour tout renseignement d'ordre général ou pour signaler un dépôt sauvage, un éclairage public défectueux, un problème de voirie, etc.

Direction financière

Directrice financière : Mme Jacqueline CARLENS

☎ 065 76 20 70 @ direction.financiere@saint-ghislain.be

Du lundi au vendredi de 7h30 à 15h30

Service Population/Etat civil

Sans rendez-vous :

- le lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h
- le mardi et jeudi de 13h à 16h

Sur rendez-vous :

- le mardi de 16h à 19h
- le 1^e et 3^e samedi du mois de 10h à 12h

☎ 065 76 19 86 @ pop.ec@saint-ghislain.be

Afin de mieux traiter vos demandes, le service n'est plus accessible au public 1/4 d'heure avant sa fermeture.

Service Aménagement du Territoire/Urbanisme/Environnement

Uniquement sur rendez-vous :

- le mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 19h
- le mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

☎ 065 76 19 91 - 19 94 @ amt@saint-ghislain.be

Service Technique

☎ 065 76 19 42 - 19 52

Pour consulter **Ma Comm'Une** en version numérique



Ma 5 et 19 de 13h30 à 17h30

Ateliers Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés
Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 24

Me 6 de 8h à 12h

Journée de l'Alphabétisation

Actions de sensibilisation sur le marché de Saint-Ghislain
Infos : 065 76 20 39

Sa 9

Fête de la Jeunesse

Journée gratuite entièrement dédiée aux enfants
Grand'Place de Saint-Ghislain
Infos : 065 78 41 41

Di 10 à 10h

Journée de la Résistance et Rafle des Arcades

Formation du cortège sur la Grand'Place de Saint-Ghislain
Dépôt de fleurs en divers endroits du centre-ville
Infos : 065 76 19 45

Di 10

Matin canin (voir p.13)

Di 10

Family Bike

Balade cycliste familiale encadrée de 10 km (tout public) ou 25 km (dès 8 ans)
Départs à 9h30 (25km) et 10h30 (10km)
Inscription gratuite dès 8h45 – Tombola en fin de journée
Ecole communale de Neufmaison
Infos : 065 62 13 64

Di 10, 17 et 24 de 10h à 12h

Ateliers self-défense

Formation gratuite à destination des aînés
Gymnase de Douvrain
Infos et inscriptions : 065 76 19 24

Du 16 au 22

Semaine de la Mobilité (voir p.4)

Lu 18 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 76

Ma 19 de 16h30 à 18h30

Un informaticien à votre service

Dépannage informatique gratuit
Bibliothèque La Rollandine
Infos : 065 76 20 20

Je 21 à 17h30

Réunion d'information

Présentation des nouvelles modalités de collecte des déchets par Hygea
Restaurant du parc communal de Baudour
Infos : 065 76 19 54

Sa 23 de 14h à 19h

Fête Interculturelle (voir p.2)



CAFÉ-POL



Prenez un café avec votre policier de quartier

- Jeudi 7/9 : réfectoire de l'école communale de Neufmaison
- Mardi 12/9 : ancienne salle des mariages de Villerot
- Lundi 18/9 : l'Atelier (rue des Cerisiers 37à Tertre)
- Mercredi 20/9 : Maison de Tous (rue Courte Voie 1A25 à Saint-Ghislain)
- Mardi 26/9 : Maison de la Citoyenneté, Parc communal de Baudour

Toutes les rencontres ont lieu de 17h à 18h30
Plus d'infos : 065 76 10 10

Di 1

Journée internationale des Aînés

- 14h30 : atelier « labo philo » (durée +/- 1h30)
 - 16h30 : spectacle « Ma grand-mère est une aventurière » suivi d'un échange questions-réponses
- Les Jardins du Cloître
Infos et inscriptions obligatoires : 065 76 19 24

Ma 3 et 17 de 13h30 à 17h30

Ateliers Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés
Maison de la Citoyenneté
Infos : 065 76 19 24

Ma 3, 17 et 31 de 16h30 à 18h30

Un informaticien à votre service

Ateliers de dépannage informatique gratuit
Bibliothèque La Rollandine
Infos : 065 76 20 20

Me 4

Fête du 3e Âge

Après-midi récréative pour les aînés de l'Entité (goûter aux pagnons)
Hall des ETH à Saint-Ghislain (en face de la gare)
Infos et inscriptions : 065 76 19 24

Du ve 6 au lu 9

Ducasse à Gailles

Grand'Place de Saint-Ghislain

Du sa 7 au di 22 de 14h à 18h

Exposition communale

Peintures, sculptures et objets de récupération divers customisés
Vernissage le ve 6 à 19h
Espace Ockeghem, Tour de la Ville
Entrée gratuite

Di 8

Fête de Saint-Ghislain

- Marché des Saveurs de 9h à 15h
 - Procession en l'honneur de saint Ghislain
- Grand'Place

Di 8

Grand Prix Daniel Olivier

Courses cyclistes pour minimes et aspirants

Di 8, 15 et 22 de 10h à 12h

Ateliers self-défense

Formation gratuite à destination des aînés
Gymnase de Douvrain
Infos et inscriptions : 065 76 19 24



Service d'écrivain public

Une écrivaine publique vous assiste gratuitement chaque 4^e lundi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous :

- 25/9 : CPAS
- 23/10 : Maison de l'Emploi
- 27/11 : service Action sociale, Jeunesse et Coopération (site de l'Administration communale)

Infos : 065 76 19 76

Agenda

OCTOBRE

Me 11 à 18h

Carrefour des Aînés

Conférence-débat sur les dangers rencontrés sur Internet

Salle polyvalente du parc communal de Baudour

Infos et inscriptions obligatoires :
065 76 19 24

Lu 16 de 14h à 16h

Alzheimer Café

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 76

Du 16 au 20

Marathon de la Propreté

Actions de sensibilisation sur la propreté urbaine dans toute l'Entité

Infos : 065 76 19 54

Du 17 au 31

Semaine de l'Énergie

Ateliers de sensibilisation aux économies d'énergies

Infos et inscriptions : 065 71 83 37 -
0472 22 48 44

Sa 21 de 9h à 17h

Place aux Enfants

Le temps d'une journée, les enfants de 8 à 12 ans découvrent l'envers du décor du monde des adultes

Infos et inscriptions : 065 76 19 69

Sa 21 à 14h et 15h30

Les histoires de Lison

« Gribouille et Gribouilli » : spectacle pour enfants de 2,5 à 6 ans qui explore les secrets de la récréation suivi d'une animation interactive

Bibliothèque La Rollandine

PAF : 3 euros pour enfants -5 ans, 6 euros pour enfants + 6 ans

Infos et inscriptions : 065 76 20 20

NOVEMBRE

Du ve 3 au di 5

Salon des Vins

Hall de Maintenance de Tertre

Infos : 0497 23 79 69

Di 5, 12 et 19 de 10h à 12h

Ateliers self-défense

Formation gratuite à destination des aînés

Gymnase de Douvrain

Infos et inscriptions : 065 76 19 24

Ma 7 et 21 de 13h30 à 17h30

Ateliers Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 24

Je 9 à 18h30

Conseil communal des Enfants

Séance d'installation officielle

Salle des fêtes de Villerot

Sa 11

105e Anniversaire du Combattant et du Souvenir

Commémorations patriotiques dans

toutes les sections de l'Entité

Infos : 065 76 19 45

Ma 14 et 28 de 16h30 à 18h30

Un informaticien à votre service

Ateliers de dépannage informatique

gratuit

Bibliothèque La Rollandine

Infos : 065 76 20 20

Ve 24

Ruban blanc

Campagne de lutte contre les violences faites aux femmes

Activités diverses : spectacle, animations, etc.

Infos : 065 76 19 98

Sa 25 de 9h à 12h

Journée de l'Arbre

Distribution gratuite d'arbres et

d'arbustes aux habitants de l'Entité, activités diverses par le PCDN

Hall de Maintenance à Tertre

Infos : 065 76 19 41

DÉCEMBRE

Di 3, 10 et 17 de 10h à 12h

Ateliers self-défense

Formation gratuite à destination des aînés

Gymnase de Douvrain

Infos et inscriptions : 065 76 19 24

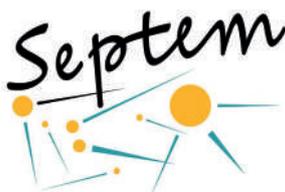
Ma 5 et 19 de 13h30 à 17h30

Ateliers Aquarelle

Cours pour débutants et confirmés

Maison de la Citoyenneté

Infos : 065 76 19 24



Retrouvez la
programmation
culturelle complète sur
septem.stghislain.be

Retrouvez le détail des activités sur



www.saint-ghislain.be



Ville de Saint-Ghislain



[villedesaintghislain](https://www.instagram.com/villedesaintghislain)